

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 11 AVRIL 2019 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-neuf, le **JEUDI 11 AVRIL**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ - François BERROU - Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE - Gilbert FAUCHARD – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE — Stéphanie HERVAGAULT - Aurélie VULLO STIENNE – Julie CHARPENTIER - Mickaël COLIBET – Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absentes excusées :

Roland PAQUET ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ
Pierrette LEHAY ayant donné pouvoir à Michèle ROBERT
Jean-Luc DELLIERE ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON
Meggie GENDROT

Secrétaire : François BERROU

Sans observation, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2019 est adopté

QUESTION 1 Délib 2019-04-26	CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX VOIRIE 2019 GROUPEMENT DE COMMANDE LE BOURGNEUF-LA-FORET /BOURGON / LAUNAY-VILLIERS / OLIVET
----------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Gilbert FAUCHARD rappelle la décision du 26 novembre 2018 de constitution d'un groupement de commande « Communes de Bourgneuf-la-Forêt / Bourgon / Launay-Villiers / Olivet » pour les travaux de voirie et aménagement 2019. La commune du Bourgneuf-la-Forêt a été désignée le coordonnateur et la convention signée par les quatre collectivités fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement.

La consultation a été lancée pour la passation d'un marché de travaux en procédure adaptée (art 28 du CMP) avec publicité au JAL. Deux entreprises ont remis une offre.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des devis établis par le Cabinet INGERIF, maître d'oeuvre, le **Conseil Municipal** par un vote à l'unanimité

DECIDE de retenir l'entreprise proposée par les membres chargés des opérations d'ouverture et d'analyse des offres à savoir :

SAS LOCHARD BEAUCE, « Les Roseaux » à BREE (53)

Pour un montant HT de 190 086.43 € (TTC de 228 103.72 €) réparti entre les 4 communes comme ci-après :

COMMUNES	ESTIMATION	Entreprise ELB			
	TTC	TAVAUX	HT	TVA	TTC
LE BOURGNEUF-LA-FORET		Voirie	77 402,75	15 480,55	92 883,30
		PATA	11 400,00	2 280,00	13 680,00
		AMENAGEMENT	8 446,86	1 689,37	10 136,23
	115 979,89	TOTAL	97 249,61	19 449,92	116 699,53
BOURGON		Voirie	41 602,38	8 320,48	49 922,86
		PATA	4 445,00	889,00	5 334,00
		Aménagement	4 016,36	803,27	4 819,63
	63 257,66	TOTAL	50 063,74	10 012,75	60 076,49
LAUNAY-VILLIERS		Voirie	23 091,48	4 618,30	27 709,78
		PATA	2 280,00	456,00	2 736,00
	29 219,53	TOTAL	25 371,48	5 074,30	30 445,78
		Voirie	15 121,60	3 024,32	18 145,92
OLIVET		PATA	2 280,00	456,00	2 736,00
	27 035,58	TOTAL	17 401,60	3 480,32	20 881,92
			HT	TVA	TTC
Montant total du marché de VOIRIE pour les 4 communes	235 492,67		190 086,43	38 017,29	228 103,72

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de travaux correspondants.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, Coordonnateur du groupement de commande de notifier le marché auprès de l'entreprise retenue

Il est rappelé les termes de la convention à savoir : Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution (réalisation, suivi des travaux et paiement direct des situations auprès de l'entreprise retenue).

QUESTION 2 Délib 2019-04-27	AVENANT 2 – LOT 5 CHARPENTE BOIS, BARDAGE TRAVAUX POLE ENFANCE
----------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime
EMET un avis favorable à la signature de l'avenant n° 2 auprès de l'entreprise LUTELLIER
CHARPENTE pour des travaux en moins au marché initial, à savoir :

Lot 5 - Charpente bois - Bardage Entreprise LUTELLIER	Travaux en moins	Travaux en plus
Avenant 2		
moins value chevêtre bois et pose plaque losangée avec chapeau pour sortie conduit chaufferie	561,00	
TOTAL HT	- 561,00	
TOTAL TTC	- 673,20	
<i>Rappel avenant 1 (délib du 26/11/2018)</i>		6 783,65
portant le marché initial de de 42 246,96 € TTC à 48 357,41 €		

QUESTION 3 Délib 2019-04-28	SIGNATURE CONVENTION AVEC LE CAUE ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE AMELIORATION COUR DE RECREATION à L'ECOLE PUBLIQUE
----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il est rappelé à l'assemblée le courrier de l'Inspection Académique d'avril 2018 précisant que la cour de récréation « des grands » était un facteur de stress pour les élèves qui s'expliquait par l'exiguïté de l'espace, la résonnance induite par les surfaces bétonnées et la vue limitée.

Aussi Mesdames LETOURNEAU DORGERE et Cécile CHEVREUIL responsables des commissions Enfance Jeunesse et Aménagement ont sollicité une rencontre avec le CAUE qui propose par une convention de conseil à la maîtrise d'ouvrage, une aide à la programmation d'un aménagement.

« Un travail de diagnostic, sur l'organisation et le fonctionnement actuel des lieux. Cette analyse prendra notamment en compte les interactions avec le tissu urbain existant côté bourg et les relations avec le grand paysage. Un travail d'échange et d'observation des pratiques des lieux pourra être prévu.

Une réflexion architecturale et paysagère sur l'évolution de l'ensemble des espaces extérieurs et plus particulièrement sur la cour de récréation des élémentaires ».

Par un vote 16 OUI et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal valide la signature de la convention d'accompagnement du CAUE sur ce projet. Il est précisé que l'étude devra porter également sur une approche globale d'aménagement avec des propositions sur une réorganisation d'ensemble de la structure.

La prestation financière s'élève à 1 500 €.

QUESTION 4 Délib 2019-04- 29	SIGNATURE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ORIENTATION 53
-----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------

Après présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité
CONFIRME la signature de la convention proposée par l'Association Orientation 53,
109 Avenue de Coubertin à Laval pour la réalisation d'une carte d'initiation à la course d'orientation Parc de Morfelon moyennant une prestation de 300 € TTC

QUESTION 5	HOTEL DE LA POSTE : ESTIMATION DES DOMAINES
-------------------	----------------------------------------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une rencontre avec Liliane LAMOTTE, propriétaire de l'Hôtel Restaurant de « La Poste, Place du Vieux Marché, une estimation de la valeur du bâtiment a été sollicitée auprès des Services des Domaines.

A la demande du Maire, suspension de séance pour les informations suivantes données au Conseil Municipal.

A la levée de séance, le Conseil Municipal est invité à mener une réflexion sur le débat à huis clos.

QUESTION 6	INFORMATISATION GESTION DU CIMETIERE
-------------------	---------------------------------------------

Il est rappelé les informations données lors de précédents conseils municipaux :

-Conseil du 24 septembre 2018 : projet d'informatisation de la gestion du cimetière par le recensement des concessions, l'établissement d'un plan du cimetière, saisie des inhumés et concessions proposé par le groupe ELABOR,

-Conseil du 21 janvier 2019, après un retour de l'enquête réalisée auprès de quelques collectivités, de prévoir au budget la dépense relative à cette prestation d'informatisation.

Dernièrement, Le groupe ELABOR contacté confirme son devis de l'été dernier, de la remise de 800 € HT correspondant à l'accès au logiciel cimetières de France une année avec la formation de 3 heures, soit un coût net TTC de 17 407.68 €.

Il est évoqué que cette prestation pourrait s'engager via la mutualisation si plusieurs communes étaient partantes pour cette prestation. Les collectivités contactées dans le cadre de l'enquête n'ont pas évoqué le souhait de s'informatiser. Considérant les différences de formules et applications dans ce domaine, le choix commun pourrait ne pas convenir à certaines.

Aussi, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité il est confirmé l'informatisation de la gestion du cimetière qui devrait débiter en septembre prochain auprès de ELABOR.

QUESTION 7 Délib 2019-04-30	VOTE DES SUBVENTIONS 2019
----------------------------------------------	----------------------------------

Le Conseil Municipal par un vote à main levée à l'unanimité décide d'accorder les subventions listées ci-dessous en 2019 :

ARTICLE 6574	
Associations	Subventions 2019
Basket	2 273,00
Football	4 514,60
T.T.I.C.	2 444,00
Tennis	40,00
Coopérative Scolaire	3 693,40
Supports Pédagogiques	630,90
classe découverte	1 672,00
Fonctionnement courant	1 390,50
OGEC subvention exceptionnelle (équip informatique)	700,00
Société de Pêche	450,00
Fête de la Pêche	100,00
Le Trianon avec participation manifestation "Festi Jeunes	1 200,00
CA COULE DE SOURCE Centre Aéré DE JUILLET	2 630,00
Fédération Familles rurales	1 320,00
ADMR de Saint-Pierre-la Cour	4 812,00
AFN	100,00
ARLM	250,00
Fourrière Départementale	602,25
Aménagement foncier secteurs 2 et 3	10 000,00
PASS SPORT ECOLES 1 €/élève	91,00
Palets	488,00
Cousette et Cie	280,00
Association LA 4L BOURGNEUVIENNE	200,00
Association La Maison du Bourgneuf	1 400,00
DIVERS	4 411,75
TOTAL	42 000,00

QUESTION 8 Délib 2019-04-31 Délib 2019-04-32 Délib 2019-04-33 Délib 2019-04-34	PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS 2019 DE LA COMMUNE ET DU LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE AFFECTATION DES RESULTATS 2018 ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire présente le budget de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes par un virement de 730 000 € pour le financement des opérations d'investissement. Les recettes prennent en compte le transfert de la Fiscalité Unique Professionnelle auprès de Laval Agglomération compensée par l'attribution de compensation estimée à 260 670 € avant transfert de charges.

Les principaux crédits ouverts pour les nouveaux projets d'investissement se résument à

DOMAINES	TRAVAUX	CREDITS OUVERTS
AMENAGEMENT	Jeux extérieurs à Morfelons à Aménagement cour Ecole	41 000 €
MATERIEL EQUIPEMENT	Chambre froide restaurant scolaire Mobilier urbain, défibrillateurs, équip techniques, vidéo projecteur, autolaveuse périscolaire...	32 000 €
BATIMENT	Extension préau local pétanque	33 000 €
VOIRIE	Rechargement de voirie	110 000 €
CONTOURNEMENT PLAN D'EAU DE MORFELON	Acquisition foncier et travaux	53 000 €
TRAVAUX ENERGETIQUES	Sur bâtiments publics et locatifs	100 000 €
CREDITS EN ATTENTE D'AFFECTATION		350 300 €

Après avoir pris connaissance des éléments financiers, le Conseil Municipal à l'unanimité a procédé au vote de :

L'affectation du résultat 2018 du budget principal

Résultat du Compte Administratif 2018

Section de fonctionnement excédentaire de	1 126 777,99
Section d'investissement déficitaire de	609 386,08
<u>Affectation du résultat de fonctionnement</u>	
couverture du déficit d'investissement	609 386,08
Couverture différence Restes à réaliser (déficitaire)	55 885,81
SOIT un TOTAL à porter au 1068 de la section d'investissement	665 271,89

Le solde soit **461 506,10 €** est non affecté dans l'immédiat. Il est donc reporté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2019

Des taux d'imposition

Le vote des taux d'imposition 2019 sans augmentation après transfert du taux de 9.04 % de la taxe d'habitation à Laval Agglomération

FISCALITE COMMUNALE 2019		
Bases Prévisionnelles	taux	Montant
1 178 000	15,69	184 828
931 300	23,83	221 929
201 900	34,78	70 221
		476 978

Le budget de la commune dont les deux sections sont arrêtées à :

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 937 721.00	1 937 721.00
Investissement	1 965 371.06	1 965 371.06
TOTAL	3 903 092.06	3 903 092.06

Le budget du lotissement de La Beulotière dont les deux sections sont arrêtées à :

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	546 452.64	546 452.64
Investissement	515 607.64	515 607.64
TOTAL	1 062 060.28	1 062 060.28

QUESTION 9

**RETOUR SUR REUNION PREPARATION JOURNEE CITOYENNE
ET ANIMATION BAL DES ENFANTS**

Thérèse LETOURNEAU DORGERE et Cécile CHEVREUIL donnent un compte-rendu des deux rencontres :

Journée Citoyenne du 27 mars : Soirée animée par Aurélie FAUQUE de l'association Synergies, constitution de 4 ateliers pour définir les activités à mettre en place le samedi 22 juin. Prochaine rencontre le lundi 29 avril 2019

Bal des enfants du 7 avril : belle participation des enfants, parents, grands-parents, amis pour cet après-midi en danse et apprécié de tous.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-Lettres de l'Inspection Académique : rentrée septembre 2019 et équipement numérique

Rentrée 2019

Prise en compte de l'Inspection Académique de la qualité et du dynamisme de l'école, ainsi que de l'implication de l'association des parents d'élèves. Prise en compte de l'évolution positive de l'école et suivi avec attention de l'évolution des effectifs.

Équipement numérique : confirmation du dossier de subvention retenu pour une aide nationale qui va se confirmer par la signature d'une convention.

-Occupation local professionnel Place de l'Eglise

Installation de Mme Angélique JEANNEAU en tant de prothésiste ongulaire au 7 Place du Vieux Marché. Prise en charge des travaux d'aménagement par la locataire.

-Compte-rendu par les membres délégués aux commissions de Laval Agglomération

Chaque conseiller délégué a donné un compte rendu de la ou les premières réunions des commissions de Laval Agglomération dans les domaines de

- Ressources
- Sports – Chemins de Randonnées
- Culture
- Environnement Agriculture
- Economie

Séance levée à 0 h 05

Prochain conseil le lundi 20 mai 2019